

Anjou, le 2 septembre 2015

Votre no de télécopieur : 819-994-0218

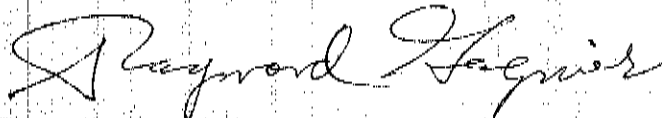
Monsieur le secrétaire général  
Conseil de la radiodiffusion et des communications et des télécommunications canadiennes  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Monsieur le secrétaire général,

Ce n'est que tardivement que j'ai pris connaissance de l'examen des règles entourant la musique vocale de langue française à la radio.

Je vous fais donc parvenir, bien humblement, mes observations à titre de citoyen intéressé par la diffusion et la promotion de la musique d'expression française.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous accorderez à ce qui précède et vous prie de recevoir, Monsieur le secrétaire général, mes salutations respectueuses.



Raymond GAGNIER  
7340, avenue Champchevrier  
Anjou (Québec) H1J 1W6  
514-352-1815  
gagnier@videotron.ca

**Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)**

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour avoir lancé cette initiative afin d'améliorer le sort de la chanson vocale française à la radio, à la télévision.

Cet enjeu est très important car nous assistons depuis un bon nombre d'années à la dégradation de la chanson française.

Je me permets d'ajouter que c'est à titre d'individu citoyen que je vous fais parvenir ce qui suit.

Quelques statistiques nous révèlent le déclin de la musique francophone québécoise :

En janvier 2009, parmi les chansons les plus jouées à la radio, on retrouvait 19 pièces francophones, soit 48 %<sup>1</sup>.

En octobre 2011, parmi les 40 chansons les plus jouées à la radio, on ne retrouvait que 5 chansons uniquement francophones, dont deux d'artistes étrangers, pour une représentation d'à peine 13 %<sup>2</sup>.

De plus, le journal *Le Devoir* révèle en 2014 que la musique québécoise recule (encore). En effet, sa part de marché dans l'ensemble des ventes de musique au Québec passe de 42 % (2012) à 38 % (2013) en raison des faibles ventes numériques<sup>3</sup>.

Je déplore aussi que dans les séries télé, on fasse appel à des chansons en anglais pour accompagner les téléromans ou feuilletons, et cela au détriment de la chanson en français. Cette pratique nuit énormément aux auteurs et chanteurs de langue française.

Par ailleurs, on peut se demander pourquoi on diffuse beaucoup de chansons en anglais au réseau francophone alors qu'on ne voit pas la même situation (inverse) au réseau anglophone!

Alors qu'il est de plus en plus en question de l'achat des produits de proximité, on devrait encourager la chanson produite par des chanteurs locaux plutôt que par des chanteurs des États-Unis!

**Recommandations.**

1. Augmenter les quotas de la chanson vocale française.
2. Obliger les auteurs de téléromans ou feuilletons télévisuels à choisir uniquement de la musique vocale française.
3. Que dans les émissions de radio et de télévision, obligation soit faite de diffuser uniquement de la chanson française.

Voilà donc ce que je tenais humblement à vous faire part.

Raymond GAGNIER

1. *Le Journal de Montréal*, 21 octobre 2011.
2. *Ibid.*
3. *Le Devoir*, 3 avril 2014.